



Débats du Sénat

3^e SESSION. 40^e LÉGISLATURE. VOLUME 147.
NUMÉRO 72

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 1er décembre 2010

Avis de motion tendant à exhorter l'Union européenne à mettre en œuvre une politique de conservation du stock de thon rouge de l'Atlantique Est

L'honorable Céline Hervieux-Payette :
Honorables sénateurs, je donne avis que, à la
prochaine séance du Sénat, je proposerai :

Que, attendu que les scientifiques sont d'avis
qu'il existe une menace sur la durabilité du
stock Est-Atlantique de thon rouge (*Thunnus
Thynnus*);

Attendu que l'Union internationale pour la
conservation de la nature a classé *Thunnus
Thynnus* en « danger critique d'extinction » et
a appelé à un moratoire sur cette pêche;

Attendu que l'empreinte écologique de
l'Union Européenne sur le stock Est-
Atlantique de thon rouge est considérable, la
France, l'Espagne, l'Italie et Malte étant les
principaux préleveurs de jeunes thons
rouges;

Attendu que la Commission internationale
pour la conservation des thonidés de
l'Atlantique a accordé un quota de pêche en
2011, ne laissant que 60% de chance à la
population de thon rouge de se reconstituer
d'ici à 2022 et ce, sans tenir compte ni de la
pêche illégale ni des défaillances du système
de déclarations;

Attendu que le gouvernement du Canada,
l'industrie et le milieu scientifique canadiens
travaillent ensemble afin de veiller à ce que
les stocks de thon rouge de l'Atlantique
Ouest puissent soutenir la pratique d'une
pêche durable;

Le Sénat du Canada demande à l'Union
européenne de s'inspirer des fondements
moraux de sa nouvelle réglementation sur la
chasse au phoque — bien que le phoque du
Groenland ne soit pas une espèce menacée
— pour protéger le thon rouge, de respecter
les avis scientifiques et d'inciter ses pays
membres à mettre en œuvre une politique
adéquate afin de garantir la préservation de
l'espèce *Thunnus Thynnus* pour les
générations à venir.